



Affiliée à la
Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Règlement intérieur complémentaire COVID Formation - Sauvetage et Secourisme Association Jeunesse et Avenir

Prise en charge COVID

a) Représentant COVID

A été nommé représentant COVID SAILLET Christophe. Il a pour rôle d'étudier les différents protocoles pour respecter les règles d'hygiène et de sécurité au sein de l'association.

b) Formation possible

- Pour ne pas altérer les capacités opérationnelles présentes et à venir, les formations initiales et continues suivantes peuvent être dispensées : PSE1, PSE2, PAE FPS, PAE FdF.
- PSC1 uniquement dans le cadre professionnel, dans les collèges ou lycées, ou les volontaires du service civique.
- Les formations BNSSA ET BSB sont également des formations recommandées par la DGSCGC

c) Avant de participer à une formation

Chaque personne ayant été conviée à participer à une formation doit certifier qu'elle ne présente pas de symptômes de COVID. Chaque stagiaire doit prévoir stylo-feuille... le formateur ne peut pas prêter son matériel. Il doit prévoir les masques nécessaires pour la formation. Il est conseillé d'avoir son pass sanitaire.

En cas de symptôme de COVID, il ne pourra participer à la formation. Il sera repositionné sur une autre formation.

Le formateur se doit de vérifier :

- Que le matériel et la salle a bien été décontaminé.
- Qu'il y a suffisamment d'espace entre chaque candidat.
- Qu'il y a suffisamment de savon et solution hydro-alcoolique, de solution désinfectante pour le matériel.

d) Pendant la formation

Veiller au respect des gestes barrières et des mesures d'hygiène dans les locaux. Le port du masque est obligatoire durant toute la formation.

Lors d'un cas concret, les participants doivent se laver les mains avant et après celui-ci. Le matériel touché ou sorti doit être nettoyé et décontaminé.

Lors des pauses, la salle doit être ventilée au maximum

e) Repas

Il est conseillé au stagiaire de manger à l'extérieur du local. En cas de repas sur place, on demande aux stagiaires de se disperser dans la salle afin d'augmenter la distance entre chaque participant. Celui-ci devra nettoyer et désinfecter la zone utilisée pour le repas. Le micro-ondes n'est pas utilisable pendant cette période.

f) Fin de formation

Le formateur doit s'assurer que tout le matériel rangé a été nettoyé et désinfecté.

Un spray désinfectant doit être passé sur les chaises.

La salle doit être nettoyée et désinfectée.

Fait à :PARIS..... le :31 Aout 2021

Jeunesse - Avenir.fr

35 Rue St Georges - 75009 PARIS
secretariat@jeunesse-avenir.fr
01 45 26 52 62